



ÉTAULES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT TROIS JANVIER**
 Présents : **10** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
 En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
 Votants : **14** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 janvier 2025.**

Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, ~~JEUNESSE André~~, ~~GAGNADRE Josselyne~~, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : ETIENNE Jean, BOITIER Jean-Louis, AUTIN Martine, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques, BOITIER Jean-Louis à MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne à TURPIN Sylvie, JEUNESSE André à BUREAU Nadia

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 002-2025/01-002 TARIF LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX

Daniel MOTARD indique au conseil municipal que lors du vote des tarifs municipaux en décembre pour le tarif de location de la grande salle de la Pléiade la mention de demi-tarif a été omise pour les associations d'ÉTAULES, et le tarif de location de la salle le Relais est erroné : il ne tient pas compte de la délibération du 14 mars 2024. Aussi il propose de procéder à la rectification des tarifs en ce sens :

- *Ajouter pour la Pléiade : pour la location de la grande salle/hall/bar sans l'office : un demi-tarif sera appliqué pour toutes les associations qui exercent leurs activités sur la commune d'ÉTAULES et dont le siège est situé sur la commune d'ÉTAULES*
- *pour le Relais : le tarif précédemment voté est erroné et abrogé, le tarif pour 2025 est fixé à 30€ la demi-journée et à 50€ la journée entière*

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE les modifications ci-dessus exposées**

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 27 janvier 2025
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	